

D'OÙ VIENT  
L'ARGENT ?

OÙ VA L'ARGENT ?

L'argent que vous déposez au Crédit Coopératif ne dort pas, il a un sens ! En s'unissant à d'autres dépôts, il forme une force économique utile pour soutenir les acteurs d'un monde plus durable.

La traçabilité est l'une des approches que propose le Crédit Coopératif pour orienter votre argent vers des projets utiles, des projets que chaque dépôt contribue à financer.

C'est pour cela que nous avons créé des produits comme le compte Agir, qui agissent grâce à vos actions sur les trois thématiques suivantes :



J'AGIS

POUR  
LA PLANÈTE



J'AGIS

POUR  
UNE SOCIÉTÉ  
PLUS JUSTE



J'AGIS

POUR  
ENTREPRENDRE  
AUTREMENT



Calculez et découvrez votre pouvoir d'agir  
avec notre simulateur

[www.lepouvoirdenousengager.fr/mesurer/](http://www.lepouvoirdenousengager.fr/mesurer/)

Le Crédit Coopératif, avec près de 130 années au service du mouvement coopératif, est une banque maison-mère du Groupe BPCE

À distance, en ligne et sur les territoires, il offre toutes les garanties et la solidité d'une banque de plein exercice, une banque à part entière. Banque de l'ESS, coopérative par nature, engagée par essence, le Crédit Coopératif permet à ses clients d'exercer leur pouvoir d'agir pour changer le monde.

Leader de la finance engagée

Produits tracés, de partage et d'influence.

65 agences sur tout le territoire et  
3 e-@gences

1 personne = 1 voix

Quel que soit le nombre de parts détenues, le même poids est accordé à la voix de chaque sociétaire.

100% des financements de la banque dans le secteur de la production énergétique sont consacrés aux énergies renouvelables.

0 paradis fiscal

Pas de spéculation, ça change tout.

Choisir son agence et prendre rendez-vous :  
<https://agences.credit-cooperatif.coop/banque/>



 GROUPE BPCE

Document à caractère publicitaire / Ne pas jeter sur la voie publique / Papier recyclable  
Réf. I.C. 05/21 - Crédit Coopératif - Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable - RCS Nanterre 349 974 931 01213  
12, bd Pesaro - CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex - ORIAS n° 07 005463 - LaSûrte - andCo



  
CREDIT  
COOPERATIF  
UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

OFFRES  
18-28 ANS

L'ESSENTIEL,  
C'EST D'AGIR  
EN RESPECTANT  
L'AVENIR



NOS SOLUTIONS BANCAIRES,  
D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Particuliers

BANQUE  
ENGAGÉE  
POUR CLIENTS  
RESPONSABLES

Avec nos offres jeunes de 18 à 28 ans, vous bénéficiez de services bancaires adaptés à vos besoins et de produits de finance engagés qui vous permettent d'agir en soutenant par exemple des actions de lutte contre l'exclusion et de protection de la nature... Au Crédit Coopératif, c'est vous qui décidez à quoi sert votre argent. Vous pouvez :

- l'orienter vers des secteurs et régions que vous souhaitez encourager (via des produits tracés) ;
- faire des dons à des associations et fondations partenaires (via des produits de partage) ;
- inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (via des produits d'influence) ;

Être client du Crédit Coopératif, c'est utiliser les services bancaires dont vous avez besoin, mais pas seulement.

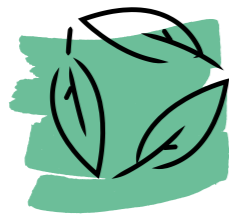
C'est aussi rejoindre une communauté d'acteurs participant à la construction d'un monde plus juste et harmonieux.

# BANQUE AU QUOTIDIEN

## OFFRE GROUPEE DE SERVICES ESSENTIEL AGIR 18-25 ANS

### Compte Agir, le compte de dépôt utile

Comme sur tout compte bancaire, votre argent est disponible à tout moment mais **le compte Agir est unique... c'est un compte tracé !** L'argent déposé sert à financer des projets utiles à la société, à l'économie, à l'environnement. Et vous décidez sur quel domaine vous voulez agir.



### Carte Visa Agir, la carte bancaire qui a un don

La carte Visa Agir vous offre tous les services d'une carte bancaire, tout en étant solidaire. Chaque retrait et chaque achat déclenchent un microdon à l'association solidaire de votre choix.



**En 2020, 709 000 € de dons ont été versés à 21 associations partenaires !**

**LA CARTE AGIR EN PRATIQUE :** Dès votre souscription, le Crédit Coopératif verse 3 € à l'association que vous avez choisi de soutenir parmi la liste des associations et fondations partenaires<sup>(1)</sup>. Puis, à chacun de vos retraits, le Crédit Coopératif verse 5 centimes d'euro à cette même association ou 12 centimes d'euro pour un retrait dans un distributeur du réseau<sup>(2)</sup> du Crédit Coopératif. En plus de ce don, **vous pouvez choisir de donner entre 0,05 € et 5 €, à chaque utilisation de votre carte Agir.**

(1) Liste des associations partenaires disponible sur notre site Internet.  
(2) Les distributeurs du réseau : Crédit Coopératif, Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

Chaque produit composant cette offre peut être souscrit séparément

## DES SERVICES UTILES

### Application #Jeunesmobiles

Avec l'application **Crédit Coopératif, Ma banque mobile** D'un clic, consultez vos comptes, réalisez vos virements et opérations bancaires courantes, accéder à des services pratiques et si besoin prenez RDV avec votre conseiller depuis votre mobile.



### Option internationale

Le Crédit Coopératif **vous accompagne au bout du monde** et vous permet de réaliser des opérations de retrait ou de paiement.



### Wise : virements internationaux

**Wise vous permet de réaliser des virements à l'international** en devises étrangères (service disponible sur l'application 7j/7 et 24h/24).

## SECURIVAL

**L'assurance Securival vous protège en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, détenus au Crédit Coopératif et dans d'autres établissements bancaires, mais aussi de vos documents officiels d'identité, de vos clés, ou encore en cas d'utilisation frauduleuse de votre téléphone mobile.**

Contrat proposé par SPB, entreprise régie par le Code des assurances

## ÉPARGNER, EMPRUNTER



### LIVRET JEUNES AGIR ÉPARGNER ET PARTAGER

Grâce au Livret Jeunes Agir, **épargnez pour vos futurs projets et donnez un sens à votre épargne** : vous pouvez verser à loisir 50 %, 75 % ou 100 % de vos intérêts annuels à l'association de votre choix.

- Livret rémunéré 1,25 % net par an<sup>(1)</sup>
- Argent disponible à tout moment
- Dépôt minimum : 10 €, maximum 1 600 € (hors intérêts)

### PRÊT ÉTUDIANTS VOS ÉTUDES L'ESPRIT SEREIN



Des prêts étudiants **pour financer toutes vos dépenses et vous consacrer sereinement à vos études ou votre apprentissage** : frais directement liés aux études (frais d'inscription, de scolarité, achat d'ouvrages scolaires) et frais de la vie courante (installation, hébergement, transport, biens d'équipement...).

- Un financement adapté dès la première année d'études
- Un taux préférentiel<sup>(2)</sup>
- Pas de frais de dossier



### PRÊT PERMIS À 1 EURO LA CONDUITE À PORTÉE DE MAIN

Réservé aux jeunes de 15<sup>(3)</sup> à 25 ans ans, le Crédit Coopératif vous propose de **financer votre formation au permis de conduire** avec une auto-école partenaire de l'État à 1 € par jour sans frais de dossier.

- Prêt à taux zéro<sup>(2)</sup>
- Souplesse de remboursement
- Prêt complémentaire possible en cas d'échec

### PRÊT JEUNES ACTIFS LANCEZ-VOUS !



Jeune salarié, diplômé ou entrepreneur de 18 à 28 ans, **le Crédit Coopératif vous facilite l'entrée dans la vie active** avec un prêt pour avancer vos dépenses : achat de mobilier, équipement en électroménager, financement d'un véhicule, voyages... **Réalisez vos projets !**

- Taux préférentiel<sup>(2)</sup>
- Emprunt entre 1 000 € et 5 000 €
- Pas de frais de dossier

**Par exemple à titre indicatif**, pour un prêt Jeunes Actifs<sup>(4)</sup> de 5 000 € sur 48 mois au taux débiteur annuel fixe de 1 %, le remboursement s'effectue en **48 mensualités de 106,31 €**. **Taux Annuel Effectif Global fixe de 1 %**. **Frais de dossier de 0 €**. Coût de l'assurance facultative : 4 € par mois qui s'ajoutent à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 192 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 1,86 %. **Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 5102,88 €**.

**Un prêt vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(1) Selon taux en vigueur au 01/05/2021, ce taux est susceptible de varier.  
(2) Offres soumises à condition, sous réserve d'acceptation du dossier par le Crédit Coopératif.  
(3) Si le jeune est mineur, ce sont les parents qui doivent emprunter.  
(4) Sous réserve d'acceptation par le Crédit Coopératif et après expiration du délai légal de rétractation.